



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
15/02/2024	15/02/2024	En exercice	10
		Présents	9
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 février à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents** : Madame le Maire, Martine CESARI, ET Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX et Olivier LEMOINE qui rejoint la séance à 18h15.

**Étaient excusés** : Véronique LE GUILLOUX.

**Avaient donné pouvoir** : Véronique LE GUILLOUX à Sophie JARDINOT.

**Étaient absents non-excusés** :

Parmi les membres présents, Fabienne QUIÉVREUX est désignée secrétaire de séance.

### 02-2024-03 Tarifs des repas et sorties 2024

Madame Sophie JARDINOT, Adjointe à la Culture, Vie locale et Protocole, expose :

Chaque année la commune organise un repas payant ouvert à tous ainsi que des sorties gratuites pour les enfants et Anciens du village, également ouvertes, avec une participation financière, aux personnes extérieures au village ou n'entrant dans les critères de gratuité.

Pour 2024, la commission culture/animation a choisi de proposer une sortie pour les enfants à OK Corral à Cuges les Pins. La participation à cette sortie sera de 28.50 € / personne.

En ce qui concerne le repas du bel âge, les membres de la commission culture ont opté pour un repas chez Francky Folies à Venelles. La participation à cette sortie s'élève à 40€ / personne.

Quant au repas de fin d'hiver, ouvert à tous, il sera préparé par Arbois traiteur pour un coût de 26 € / personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :  
**Valide** les tarifs des sorties 2024 tels que ci-dessus définis.

Madame le Maire,



*M. Cesari*

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Fabienne QUIÉVREUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 26/02/2024
- et de sa publication le 10/03/2024

Madame le Maire,



*M. Cesari*

Martine CESARI.